

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 JUIN 2016 n° 27/2016

DATE DE CONVOCATION : 03 juin 2016

OBJET DE LA DELIBERATION :
DEMANDE AU DEPARTEMENT DE L'AUDE D'EFFECTUER UNE OPERATION D'AFAP

L'an deux mille seize et le neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Cédric LIGNON, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Rémy FABRE, Valérie LAGUIERCE.

4 procurations : Pierre VERA à Claude CODORNIU, Virginie GALLAND à Jacqueline GLEIZES, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Sébastien GARCIA à François CHATELARD.

Secrétaire de séance : Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	2
Présents ou représentés :	19	Abstention :	2
Votants :	19	Contre :	15

Il est rendu compte de la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier qui s'est tenue le 13 octobre 2015 au Département de l'Aude à CARCASSONNE qui a approuvé la liste des 17 communes impactées par la réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan.

Marie-France MONTOSSON expose également au Conseil Municipal, l'ordre du jour de la réunion du Jeudi 17 décembre 2015 à NARBONNE à laquelle ont été conviées, par le Département de l'AUDE, les 17 communes concernées par le projet et lors de laquelle ont été présentées :

- Les procédures d'aménagement foncier dans le cadre d'un grand ouvrage,
- Le périmètre des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier envisagées,
- Le calendrier prévisionnel pour la mise en place de ces opérations.

Le Conseil Municipal

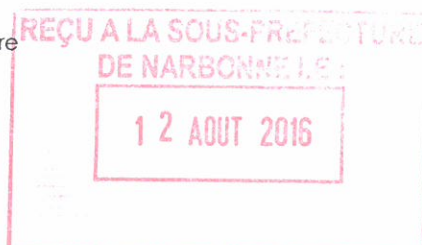
Après en avoir délibéré, et à la majorité,

REFUSE le principe de demander au Département de l'AUDE d'effectuer un Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur le territoire de la commune afin de remédier aux dommages causés par le projet de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 12/8/16
et de sa publication le 12/8/16



Claude CODORNIU